

**Commune de Noyen sur Sarthe**  
**Conseil municipal du**  
**Jeudi 28 mai 2009, 20h30**

**Date de convocation :** le 22 mai 2009

**Date d'affichage :** le 22 mai 2009

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 19

Présents et votants : 18

Le 28 mai 2009 à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COUTANCEAU, Maire de Noyen sur Sarthe.

**Etaient Présents :** Jean-Louis COUTANCEAU, Claude RENO, Alain LANCELEUR, Marie-Madeleine AUTRET, Jean-Louis MORICE, Régis SAUDUBRAY, Michel MONTREUIL, Annabelle HAMON, Véronique OGÉ, Chantal GALATI, Marie-Claire GAUTIER, Cécile DENOUAL, Jérôme FONTAINE, Alexandra PORCHER, Alain MARTIN, Lionel JARRIÉ, Laurent FOURMOND, Annick NAVEAU

**Absents excusés :** Yoann PICARD

**Secrétaire :** Jérôme FONTAINE

**2009.41 : Informations diverses**

Ecole maternelle : portes ouvertes mardi 02 juin 2009 de 17h00 à 19h00.

Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) : le conseil général a mis en révision le plan de 1996. Il est soumis à enquête publique du 02 juin au 03 juillet 2009 sur l'ensemble du territoire du plan. Le document est consultable dans les mairies, et des permanences assurées dans certaines d'entre elles.

**2009.42 : Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints**

**13 : Sonneries église** : remplacement du battant de la cloche 2 pour 1 281,00€HT et mise en conformité du coffret de sécurité pour 243,30€HT par l'entreprise BODET (49340 Trémontaines).

**14 : Stores** : après consultation de deux sociétés, fourniture et pose de stores salle des fêtes de la mairie pour 1 137,60€HT et salle polyvalente pour 1 871,78€HT par l'entreprise Sellerie Sabolienne (72350 Brûlon).

**15 : Pose d'une porte sur le totem**, place Jean Armand, pour 358,00€HT par l'entreprise CIMS (72300 Sablé sur Sarthe).

**16 : Achat de vaisselle** pour le restaurant scolaire et la salle polyvalente pour 757,08€TTC auprès de la société Ratti-Bessette (72230 Mulsanne).

**17 : Achat de matériel pour le restaurant scolaire** pour 245,00€TTC auprès de la société Dépanne Elec (72430 Noyen sur Sarthe).

**18 : Changement de tampon sur réseau pluvial** pour 1 300,00€HT et essais travaux assainissement pour 250,00€HT par l'entreprise Durand (49220 Pruillé)

**19 : Achat d'un transpalette** pour 375,00€HT auprès de la société Romet (72430 Noyen sur Sarthe).

**20 : Transport** pour des sorties des élèves de l'école maternelle à Sainte Suzanne et à Mézeray et pour des élèves de l'école élémentaire à Sablé sur Sarthe, pour 585,00€TTC par la société Daumin (72200 La Flèche) et transport des élèves de l'école maternelle à la piscine pour 398,40€TTC.

**21 : Achat de mobilier secrétariat** Mairie pour 371,93€HT auprès de Bureau Vallée (72300 Sablé sur Sarthe).

**22 : Mise aux normes électriques** salle polyvalente suite rapport bureau de contrôle pour 1 956,00€TTC par l'entreprise Chevé (72300 Sablé sur Sarthe).annule Décision n° 01.

**23 : Entretien éclairage public** pour 993,16€TTC par entreprise Chevé (72300 Sablé sur Sarthe).

**24 : Achat de coupes et trophées** pour 478,80€TTC auprès de la société Patard (72000 Le Mans).

**25 : Achat de 4 sèche-mains** pour 628,80€HT auprès de la société Anaxis 72000 Le Mans).

**26 : Achat de vêtement de travail** pour 264,50€HT auprès de la société Languille (72000 Le Mans) et pour 205,99€TTC auprès de la société Balsan.

**27 : Achat de matériaux** pour aménagement mairie pour 1 424,15€HT auprès de Point P, Foussier, Brico Dépôt (72000 Le Mans).

**28 :** fourniture et installation d'un **panneau d'information** sur l'aire naturelle en bord de Sarthe pour 1 205,00€HT par la société Bleu Cerise (72170 St Christophe du Jambet).

**29 :** travaux de **signalisation horizontale** pour 1 608,00€HT, confiés à l'entreprise Marquavia (72700 Rouillon).

#### **2009.43 : Délégation du droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n° 2009.10 à 2009.11. Il n'a pas exercé de droit de préemption sur ces ventes.

#### **2009.44 : Avis sur les aménagements fonciers liés au projet de ligne à grande vitesse Bretagne-pays de la Loire proposés par la CIAF de Brains sur Gée, Chaufour Notre Dame, Chemiré le Gaudin, Crannes en Champagne, Coulans sur Gée et Souigné Flacé.**

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 11 mai 2009, M. le Président du conseil général sollicite l'avis du conseil municipal sur le projet de la Commission Intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) de Brains sur Gée, Chaufour Notre Dame, Chemiré le Gaudin, Crannes en Champagne, Coulans sur Gée et Souigné Flacé constituée en raison du projet de construction de la future Ligne à Grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire. Ce projet est arrivé au stade l'enquête sur le périmètre d'aménagement foncier et sur les prescriptions environnementales.

L'avis du conseil municipal est requis en application de l'article R121-21-1, car la commune a été identifiée comme « commune sensible » du fait qu'elle est susceptible de ressentir des effets des travaux connexes qui pourraient être réalisés à l'intérieur du périmètre d'aménagement foncier envisagé par ladite commission.

Monsieur le Maire présente les pièces du dossier adressé par le Conseil Général.

Après avoir pris connaissance du dossier, et après discussion, il est alors demandé l'avis du conseil municipal.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, émettent un avis favorable aux dispositions prévues par la commission d'aménagement foncier.

#### **2009.45 : Convention avec le Conseil Général pour le prêt de documents à la médiathèque**

La bibliothèque Départementale a engagé une révision de l'organisation de la desserte documentaire aux communes portant notamment sur le nombre de passages par an du Bibliobus, le renouvellement des prêts, le nombre de passages de la navette par mois.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à passer avec le conseil général de la Sarthe.

#### **2009.46 : Marché de travaux : modernisation et entretien de la voirie.**

Une consultation a été lancée auprès de 5 entreprises le 16 avril 2009 avec remise des offres pour le 19 mai 2009. 4 ont répondu. Les offres ont été vérifiées par le Maître d'œuvre (DDE). Monsieur le Maire les présente au conseil municipal et propose de retenir l'entreprise EIFFAGE (Voivres-lès-Le Mans,72210) pour un montant de 46 626,55€HT 55 765,35€TTC).

Le conseil municipal retient cette proposition et autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise EIFFAGE.

#### **2009.47 : Marché de maîtrise d'œuvre : aménagement de la VC 14**

Une consultation a été lancée auprès de 3 maîtres d'œuvre le 18 avril 2009 avec remise des offres pour le 19 mai 2009. Monsieur le Maire a examiné les offres. Il les présente au conseil

municipal et propose de retenir le cabinet Loiseau, SELARL de géomètre-experts (72200 La Flèche) pour le marché suivant :

- |  |             |
|--|-------------|
| - mission de maîtrise d'œuvre                  | 2 500,00€HT |
| - levé topographique et délimitation de voirie | 1 250,00€HT |

Le conseil municipal retient cette proposition et autorise le Maire à signer les marchés avec le cabinet Loiseau.

### **2009.48 : Questions diverses**

Le conseil municipal accepte d'étudier les questions suivantes :

#### **2009.48.1 : main courante et abris de touche au stade**

La main courante du terrain de football du stade Victor Lemerancier n'est plus aux normes. Il faudrait par ailleurs des abris de touche.

Cinq entreprises ont été consultées pour la fourniture et pose de ces équipements, avec en option, la fourniture et pose d'une main courante autour du terrain de la Boule Lyonnaise.

Après examen des propositions, le conseil municipal retient le principe d'une main courante avec peinture polyuréthane. Il retient l'offre de l'entreprise NERUAL, pour la fourniture et pose de :

- |  |                              |
|--|------------------------------|
| - Main courante terrain de football+ 2abris touche | 11 926,00€HT (14 383,10€TTC) |
| - Main courante terrain boule lyonnaise            | 825,00€HT (986,70€TTC)       |

L'installation devra répondre aux normes d'homologation de la fédération française de football. La prestation de l'entreprise inclut le respect de ces normes.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat.

#### **2009.48.2 : emploi occasionnel**

**Atelier :** en complément à la délibération du 23 avril 2009, le conseil municipal autorise le Maire à recruter pour besoin occasionnel, un deuxième agent non titulaire à temps complet, rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon d'adjoint technique, pour une durée de 2 mois à compter du 01 juillet 2009.

#### **2009.48.3 : élections européennes**

Le bureau et les permanences sont prévus.

#### **2009.48.4 : questions des conseillers**

Mme Porcher demande si une réflexion est engagée sur la demande d'éclairage de la partie terrain de jeux de la gare : aucune décision n'a été prise à ce jour.

M. Jarrié demande si un miroir pourrait être installé pour faciliter la sortie du carrefour VC68-VC69 à Mont (les maisonnettes) : Les services de la DDEA seront consultés pour avis technique.

M. Fontaine demande l'état d'avancement du projet d'acquisition de l'immeuble 20 rue de la Croix Fleurie : les négociations pour le relogement de l'occupant sont toujours en cours.

M. Fontaine demande quelle est la position de la communauté de communes du Pays Malicornais sur la proposition d'étude de la mise en place de la redevance d'ordures ménagères. M. le Maire indique qu'il demandera l'inscription de ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Prochaine réunion du conseil municipal jeudi 25 juin 2009.